

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 - Quel scrutin pour quelle instance ?

On vous dit tout !

La loi de transformation de la Fonction publique a réformé les instances de dialogue social : création des Comités Sociaux d'Administration (CSA) en lieu et place des Comités Techniques et des CHSCT ; suppression de la majorité des compétences des CAP (promotions, mobilités) et représentation par catégorie hiérarchique (A, B, C) et non plus par corps ; suppression des CAPL et création des CVPP par Centre et Département Scientifique pour appliquer les "LDG" (Lignes Directrices de Gestion). Ces réformes que nous avons dénoncées comme dévastatrices vont entraîner une diminution de la représentation du personnel et une augmentation de la charge de travail de celles et ceux qui siégeront dans les comités sociaux. La suppression de la consultation des représentant-es du personnel en matière de promotions et de mobilités caractérise la volonté de s'affranchir des règles de transparence et d'égalité de traitement que nous défendons. Nous, SUD, continuerons cependant à lutter sans faillir pour que vos droits soient respectés et que l'engagement de chacun-e soit reconnu.

Retrouvez dans le tableau ci-dessous les scrutins à venir (vote électronique ouvert du 1^{er} au 8 décembre) et les instances concernées :

INSTANCE	NIVEAU	ELECTEURS/ ELECTRICES	COMPOSITION	ROLE
CSA MESR Comité Social d'Administration du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	National	L'ensemble des personnels des établissements universitaires et des EPST	15 sièges de Représentant-es du Personnel (15 titulaires et 15 suppléant-es) + Membres de l'administration	Toutes les attributions des comités sociaux d'administration (ci-dessous). Egalement compétent pour examiner les questions communes aux établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.
CSAE Comité Social d'Administration de l'Etablissement	National	Fonctionnaires titulaires et stagiaires, agent-es en CDI ou CDD de + de 6 mois avec présence d'au moins 1 mois	10 sièges de Représentant-es du Personnel (10 titulaires et 10 suppléant-es) Membres de l'administration : président-e + responsable RH et, selon l'ordre du jour, représentant-es exerçant auprès du/de la président-e des fonctions de responsabilité La Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) comporte le même nombre de RP, les titulaires étant issu-es du CSAE (double mandat)	Organisation et fonctionnement de l'Etablissement – Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à la stratégie pluriannuelle des ressources humaines, mobilité, promotion et valorisation des parcours professionnels – Règles statutaires et relatives à l'échelonnement indiciaire – Temps de travail – Restructuration et réorganisation importante des services (impact sur santé, sécurité et conditions de travail) – Protection Sociale Complémentaire - Formation et développement des compétences et qualifications professionnelles – Egalité professionnelle, parité et lutte contre les discriminations – Santé, sécurité et conditions de travail : via la F3SCT, formation spécialisée rattachée au CSAE.
CSAS Comités Sociaux d'Administration Spéciaux (ou de Centre)	Local	Fonctionnaires titulaires et stagiaires, agent-es en CDI ou CDD de + de 6 mois avec présence d'au moins 1 mois	Nombre de sièges selon l'effectif du centre (5 à 10) - (10 à 20 RP, titulaires et suppl.) La Formation Spécialisée Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) comporte le même nombre de RP, les titulaires étant issu-es du CSAS (double mandat)	Fonctionnement, organisation et vie collective du centre : logistique générale, gestion RH niveau centre, communication, politique de développement durable, sécurité des sites, etc... Hygiène, sécurité et conditions de travail : via la F3SCT, formation spécialisée rattachée au CSAS.
CAP Commissions Administratives Paritaires	National	Fonctionnaires titulaires Toutes catégories A, B, C	Paritaire - Nombre égal de représentant-es du personnel et de l'administration 4 collèges : CR/DR – IR/IE/AI – TR – AT	Consultation sur les situations individuelles : titularisation, mutation, détachement, licenciement, recours formation et temps partiel, disciplinaire. A noter : depuis 2020 les CAP ne sont plus compétentes en matière de promotion et de mobilité. A noter : depuis 2020, les CAPL (CAP locales) sont supprimées.
CCP Commissions Consultatives Paritaires des personnels contractuels	National	Personnels contractuels (CDI, CDD, doctorant-es) avec ancienneté > 3 mois	Paritaire – Vote pour une organisation syndicale qui désigne les RP qui siégeront - Collège Chercheurs : 2 sièges - Collège ITA : 3 sièges	Consultation obligatoire : licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Peuvent être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des personnels contractuels.

Date limite de remise du matériel de vote : 29 novembre 2022
Vote électronique ouvert du 1^{er} au 8 décembre 2022 à 17 h



Attention !

2 portails de vote sont mis en place : un pour les élections au CSA Ministériel (CSA MESR), l'autre pour les élections à l'INRAE (CSAE, CAP, CCP, CSAS). Vous avez peut-être déjà reçu la notice explicative de vote pour le CSA MESR, adressée par courrier à votre domicile, ainsi qu'un message sur votre messagerie professionnelle pour activer votre compte et accéder au portail dédié. La notice explicative de vote pour les élections INRAE, ainsi que le code d'accès au second portail, vous seront transmis à partir du 7 novembre, par courrier également. Pour plus d'explications, vous pouvez nous contacter à contactinrae@sud-recherche.org

A noter : Nous ne connaissons pas aujourd'hui avec certitude le devenir des Conseils de centre. La direction a fait le choix de les conserver avec pour compétences les questions scientifiques et de partenariat. Mais le nombre de représentant-es du personnel y serait très restreint ce que nous ne pouvons accepter (rappel : les représentant-es du personnel actuel-les avaient été élu-es pour 4 ans en 2020).

Le doute plane également sur toutes les commissions traitant de la Formation : Permanente, Diplômante et Personnelle, qu'elles soient **nationales ou locales**, au sein desquelles les RP peuvent défendre l'intérêt des agent-es en matière de formation sur les dispositifs collectifs et individuels. La mise en place du Plan de Développement des Compétences (PDC) en lien avec les textes sur la Formation Tout Au Long de La Vie (FTLV) vont profondément changer les choses dans un contexte d'évolution des organisations, des métiers de plus en plus malmenés. Il est important que les RP continuent leur action pour garantir à chacun-e l'accès à la formation et l'équité de traitement qui lui sont dus.

Pourquoi est-il important de voter aussi pour le CSA Ministériel (CSA MESR) ?

Le crédit de temps octroyé aux syndicats est déterminé par le résultat issu des élections au CSA du Ministère dont ils dépendent. Ce temps syndical est réparti pour moitié entre les organisations syndicales représentées au CSA Ministériel, en fonction du nombre de sièges obtenus, et pour moitié entre les organisations syndicales ayant présenté leur candidature à ce CSA, proportionnellement au nombre de voix obtenues. Nous avons besoin de ce temps syndical pour défendre vos droits, bâtir nos argumentaires, étudier les dossiers, intervenir auprès de l'administration, vous rencontrer et vous informer. Voter pour désigner vos représentant-es dans les instances INRAE, c'est important, voter au CSA MESR l'est tout autant !

SOLIDAIRES UNITAIRES DEMOCRATIQUES
REJOIGNEZ SUD-RECHERCHE EPST !